

# Fonds de recherche du Québec

*Nature et technologies Santé Société et culture*

## Guide pour les partenariats de recherche

Version adoptée au conseil d'administration de juin 2026

# Table des matières

Préambule .....	1
Le Fonds de recherche en bref .....	3
Bénéfices des partenariats de recherche avec le FRQ .....	4
Formes de partenariats de recherche .....	5
Les éléments clés pour le FRQ.....	5
Étapes pour établir un partenariat avec le FRQ .....	7
Des exemples de retombées de partenariats .....	8

## Préambule

Les partenariats de recherche sont un des moyens d'action du Fonds de recherche du Québec pour développer la recherche au Québec, inscrit dans sa loi constitutive (Recueil des lois et règlements, chap. M-14.1). En effet, la recherche publique financée par le FRQ est une composante essentielle de l'**écosystème de la recherche et de l'innovation** du Québec, comprenant de multiples acteurs complémentaires et elle est reconnue sur les **scènes nationales et internationales**. Les partenariats proposent des actions complémentaires à celles existantes, renforçant ainsi la chaîne de recherche et d'innovation.

### Catégories de partenaires de la recherche et de l'innovation

Au Québec, au Canada et à l'international

- Public : ministères et organismes, dont les organismes subventionnaires, sociétés d'État, administration locale, universités, collèges;
- Privé sans but lucratif : fondations, organismes communautaires, organismes de recherche;
- Privé à but lucratif : PME, grandes entreprises, groupe de production

Le présent guide vise à informer les partenaires potentiels, intéressés à développer des connaissances et la formation de personnel hautement qualifié dans des thématiques données, sur le **cadre d'excellence de la recherche** mis en œuvre par le FRQ. Ce document distingue notamment une subvention ou une bourse de recherche d'un contrat de service de recherche. En rappelant les éléments clés d'un partenariat de recherche réussi, il vise également à guider les partenaires actuels, la communauté de recherche et le FRQ lors du déroulement de partenariats. Cette compréhension des éléments clés d'un partenariat de recherche facilitera et accélérera les étapes menant à l'élaboration d'une entente de partenariat.

### Partenariats de recherche

Collaborations formalisées entre :

- le FRQ et des organisations publiques ou privées (partenaires financiers)
- des chercheurs et des chercheuses et des milieux de pratique publics ou privés dont des représentants\* participent à la recherche financée par des programmes du FRQ

Exclut les contrats de service de recherche (voir ci-dessous) et les commandites (soutien du FRQ à une activité)

\* exclut les chercheurs et chercheuses universitaires ou de collège, tel que définis dans les règles générales communes.

---

### Distinction entre une subvention de recherche en partenariat et un contrat de recherche

Le Fonds de recherche du Québec soutient la recherche par l'entremise de « subventions » de recherche et non de « contrats de recherche ». Cette distinction est importante. Un contrat de recherche est une entente par laquelle un client verse un prix pour acheter la prestation de services d'un chercheur ou d'une chercheuse (ou de son établissement). Le client définit donc les paramètres du travail à faire. Il définit parfois même le protocole de recherche à mettre en œuvre. Le prestataire de service pourra se voir imposer une obligation de résultat quant à l'exécution des travaux de recherche convenus. Le prix versé par le client doit couvrir les coûts de réalisation et peut permettre au prestataire de services une prise de profit. En contrepartie, le client acquiert en tout ou en partie la propriété intellectuelle du produit qui en est issu (si tel était l'objet du contrat) et peut exiger la confidentialité des résultats de recherche obtenus.

La subvention de recherche en partenariat, quant à elle, est versée au chercheur ou à la chercheuse, via son établissement, dans le but de soutenir une activité de recherche. Le Fonds n'a pas l'initiative et ne dicte pas les moyens de réalisation de cette activité de recherche : ceux-ci ont été préparés et décrits par le chercheur ou la chercheuse dans sa demande de subvention. Cela doit cependant apporter une contribution originale au savoir scientifique du domaine concerné. Le chercheur ou la chercheuse a donc une obligation de moyen. Le Fonds peut cependant dicter des conditions pour l'utilisation des fonds publics (conduite responsable en recherche, publication des résultats, reddition de compte en lien avec l'usage public de fonds, etc.). La réalisation du projet doit être substantiellement conforme au projet qui a fait l'objet d'une évaluation scientifique. La propriété intellectuelle qui en est issue appartient au chercheur ou à la chercheuse et à son établissement.

Sur le continuum entre la subvention, d'une part, et le contrat de recherche d'autre part, il est possible de nuancer certains paramètres de l'entente avec le partenaire et ainsi faire en sorte qu'une subvention se rapproche de la nature d'un contrat et vice versa. On pourra, par exemple, dicter certains moyens de réalisation du projet dans un appel à projet visant à octroyer une subvention de recherche.

Enfin, une caractéristique commune à toutes les ententes (contrat ou subvention) visant à effectuer de la recherche scientifique est qu'on ne connaît pas avec certitude l'issue finale du résultat. C'est à travers la réalisation de l'activité de recherche que ceux-ci se révéleront où se confirmeront. Dans ce contexte, il serait contraire à la démarche scientifique d'exiger une prestation de résultat précis au moment de la signature du contrat.

---

Les partenariats de recherche sont **pluriels**. Ils se déclinent sous de multiples formes selon les domaines de recherche, les catégories de partenaires, la portée géographique, les besoins de recherche du partenaire, par exemple. Les partenariats ont tous pour point commun un **effort collectif** associé à leur développement et à leur mise en œuvre, qui se traduit en retour par des retombées et une **valeur ajoutée** pour les différentes parties prenantes. Les partenariats sont productifs lorsque chacun ressort gagnant.

Ce guide présente la **spécificité du FRQ dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation**, ses valeurs et principes en matière de soutien financier à la recherche, ainsi que les attentes et les responsabilités de chaque partie prenante. Il présente également les bénéfices des partenariats de recherche ainsi que des exemples de retombées. En établissant un cadre général et flexible, le guide vise à **faciliter** l'élaboration et la gestion des partenariats de recherche, à en **optimiser les retombées** et ainsi soutenir des partenariats **durables**.

## Le Fonds de recherche en bref

La recherche publique est un levier majeur pour le développement socioéconomique du Québec.

Le 1<sup>er</sup> juin 2024 est entrée en vigueur la *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche* (L.Q. 2024, c.16). À compter de cette date, le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, le Fonds de recherche du Québec – Santé et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture ont été regroupés en une seule société d'État : le Fonds de recherche du Québec (FRQ). Le Fonds soutient le développement stratégique et cohérent de la recherche scientifique au Québec dans les secteurs des sciences naturelles et du génie, des sciences de la santé, des sciences sociales et humaines, des arts et lettres.

Le scientifique en chef du Québec occupe d'office le rôle de président-directeur général du FRQ. Il est appuyé par trois vice-présidentes recherche ou vice-présidents recherche, qui veillent au bon fonctionnement du FRQ à l'égard de chacun des secteurs de recherche pour lesquels ces personnes sont nommées, et d'une vice-présidente exécutive, qui dirige la gestion financière, des technologies de l'information, des ressources humaines, et de la planification et performance.

Le FRQ s'est doté d'un énoncé de mission dans son plan stratégique 2025-2028 : Soutenir et promouvoir la recherche libre et fondamentale, et appuyer des parcours de formation diversifiés pour la relève, afin de stimuler la découverte et l'innovation.

L'énoncé de vision du FRQ est le suivant : Une organisation agile, reconnue pour son soutien à une recherche de qualité, audacieuse, accessible, ouverte sur le monde, porteuse de solutions aux défis de société et améliorant le bien-être.

Le FRQ met en œuvre une offre de programmes adaptée aux spécificités de chaque secteur de recherche ainsi qu'aux grands défis de sociétés. Cette offre de programmes prend la forme de bourses et de subventions de recherche, individuelles ou pour des regroupements de recherche de différentes ampleurs, accordées sur la base de l'**excellence en recherche**. La formation de la relève est une priorité du FRQ et se traduit tant par du soutien direct, par l'octroi de bourses de formation du FRQ, que par du soutien indirect, dans le cadre des subventions de recherche accordées aux chercheurs et aux chercheuses.

### Répartition des octrois du FRQ, en 2025-2026

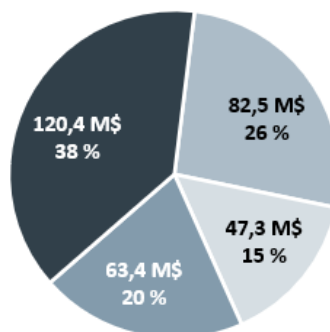
**313,6 M\$ en investissements**

**(incluant les frais indirects de recherche de 16,3 M\$ et la part des partenaires de 41,7 M\$)**

Regroupements de recherche
Centres et instituts de recherche
Regroupements stratégiques
Catalyseurs d'innovation
Réseaux thématiques
Observatoires
Chaires de recherche

Projets de recherche
Projets de recherche en équipe
Recherche collégiale en équipe
Programmes en partenariat
Collaborations internationales



Formation de la relève
Maîtrise
Doctorat
Postdoctorat
Initiation à la recherche
Milieus de pratique

Carrières en recherche et promotion
Bourses de carrière
Relève professorale universitaire
Recherche collégiale
Promotion et prix scientifiques

En plus de son adhésion aux cinq valeurs de l'administration publique que sont la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect, le FRQ s'appuie sur les quatre valeurs suivantes pour guider ses actions : **cohésion, ouverture, rigueur et synergie.**

La **collaboration** entre les membres de la communauté de recherche, d'ici et d'ailleurs, et avec les divers acteurs de l'écosystème de recherche et d'innovation, et de la société civile – dans une démarche de recherche participative- est essentielle pour que les résultats de la recherche puissent bénéficier à l'ensemble de la société. L'action du FRQ vise à établir des liens de collaboration durables entre la communauté scientifique du Québec, la communauté scientifique hors Québec et les acteurs de cet écosystème. La **force du FRQ** est de soutenir l'excellence de la recherche et la formation de la relève hautement qualifiée, dans l'ensemble des secteurs - sciences naturelles, mathématiques et génie; santé; sciences humaines et sociales, art et lettres – que ce soit avec une approche sectorielle ou intersectorielle.

## Bénéfices des partenariats de recherche avec le FRQ

Les partenariats de recherche du FRQ constituent un levier pour renforcer la capacité de recherche. Ils permettent d'allier les ressources de chacun et pour définir de nouvelles avenues pour le savoir grâce à la diversité d'acteurs travaillant autour des questions de recherche. Les partenariats concourent à accélérer le développement des connaissances et de l'innovation et à contribuer à répondre aux grands défis de société. Ils offrent plusieurs avantages aux partenaires et à la communauté de recherche, différents selon la nature du partenariat :

- Un accès à la communauté de recherche du Québec et à des installations scientifiques à la fine pointe;
- Un accès par la communauté de recherche à des terrains de recherche et à des expertises complémentaires;
- Une capacité à traduire les besoins en questions de recherche, à les cibler, en misant sur la co-construction;
- Une accélération du développement du savoir académique et professionnel sur des thématiques données;
- Des mécanismes de mobilisation et de transfert des connaissances renforçant la prise de décision et la capacité d'innovation;
- Une collaboration durable et structurante avec les meilleurs chercheurs et chercheuses, étudiants et étudiantes, sur les thématiques ciblées;
- Un accès à plusieurs décennies d'expertise du FRQ en évaluation scientifique par comités d'experts indépendants et de gestion de programmes, assurant l'excellence des recherches financées
- Une relève scientifique hautement qualifiée formée dans les grands domaines prioritaires pour le Québec, disponible pour le marché de l'emploi;
- Un effet de levier bénéfique pour tous par la mise en commun des ressources financières.

## Formes de partenariats de recherche

Afin de répondre la diversité des partenaires et de leurs besoins de recherche, les partenariats peuvent prendre de multiples formes. Les partenaires peuvent ainsi :

- **Se joindre à un programme existant du FRQ** : les règles du programme sont définies par le FRQ (ex. : Bourses de stage en milieu de pratique du secteur Société et culture);
- **Monter un programme sur mesure avec le FRQ** : les règles du programme sont alors co-définies par le FRQ et ses partenaires (ex. : Programme de recherche orientée du secteur Nature et technologies; subventions de recherche du secteur Santé; Actions concertées du secteur Société et culture; programmes sur les grands défis de société).
- **Le FRQ se joint à un programme d'un partenaire** : les règles des programmes sont définies par le partenaire ou parfois co-définies (ex. : Stages Globalink de Mitacs; Entrepreneuriat scientifique avec V1 Studio).
- **Être partenaire de recherches dans un octroi spécifique du FRQ** (ex. : regroupements de recherche; appui aux titulaires de bourses d'excellence du secteur Santé, équipes en partenariat du secteur Société et culture).

Les possibilités de programmes en partenariat international s'ajoutent à l'offre de programmes suivante détaillée sur le site Web du FRQ : [Calendrier des concours - FRQ](#)

## Les éléments clés pour le FRQ

Afin d'assurer l'excellence de la recherche, **le FRQ s'appuie sur un ensemble de valeurs et de principes auxquels doivent également adhérer les partenaires, indépendamment de la part du budget provenant des partenaires.** Il s'attend également à ce que ces éléments constituent les points d'ancrage des partenariats dans lesquels les titulaires d'un octroi s'engagent. Plusieurs des éléments suivants sont détaillés dans les Règles générales communes du Fonds de recherche du Québec (RGC) et dans sa Politique de conduite responsable en recherche. Le FRQ s'est engagé dans une démarche visant à faire évoluer la manière de concevoir, reconnaître et apprécier l'excellence en recherche, pour mieux reconnaître la diversité des contributions scientifiques, des parcours et des retombées de la recherche. Cette démarche se déploie dans son plan d'action sur l'Évolution de l'évaluation de l'excellence en recherche (E3R).

### 1. Objectifs et priorités du FRQ

- Le partenariat avec le FRQ s'inscrit dans sa mission de soutien de la recherche publique et dans ses **orientations stratégiques** telles que décrites dans son plan stratégique;
- Que ce soit entre le FRQ et ses partenaires ou entre les titulaires d'octrois et leurs partenaires, une dynamique de **co-construction** et d'approche participative est essentielle pour optimiser les bénéfices du partenariat, et ce tout au long du processus partenarial. L'écoute, le dialogue, le partage de valeurs et d'objectifs, ainsi que la reconnaissance de l'expertise et de la contribution de chacun sont essentiels. Le FRQ vise à faciliter cette dynamique de co-construction, pour une recherche ouverte sur la société.

### 2. Excellence par la rigueur des concours et de la gestion des octrois

- Bien que certains concours du FRQ en partenariat soient ciblés sur des thématiques données, **ceux-ci sont ouverts à l'ensemble de la communauté scientifique du Québec.** Les thématiques mobilisent une masse critique de candidates et de candidats potentiels. Des conditions

d'admissibilité ciblent les chercheurs et les chercheuses dont l'excellence est reconnue par les établissements qui les embauchent ou la relève étudiante;

- **Intégrité des processus d'évaluation et des décisions relatives aux octrois du FRQ.** L'évaluation scientifique par les pairs assure un ordonnancement des candidatures selon des critères d'excellence. Dans la décision de financement, l'évaluation scientifique prime sur toute autre considération. Le Fonds exige que les membres des comités d'évaluation exercent leur rôle de manière intègre, impartiale et en toute confidentialité. Les membres des comités d'évaluation signent des engagements de confidentialité visant à mettre les candidats en confiance et à amener leurs meilleures idées. Des mesures de gestion des conflits d'intérêts sont prises afin d'assurer l'intégrité et l'impartialité du processus d'évaluation (RGC, article 4.2). Une évaluation de la pertinence de la demande par rapport aux besoins identifiés par les partenaires peut, au besoin, précéder l'évaluation scientifique. Elle est réalisée par les personnes représentant les partenaires selon les modalités énoncées par le FRQ décrites ci-dessus. Le financement est ensuite octroyé, en respectant l'ordonnancement déterminé par les comités d'évaluation, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire consacrée à un programme (RGC, article 5.2).

### 3. Éthique et intégrité scientifique

- **Liberté académique.** Tel que précisé dans leurs Règles générales communes, le FRQ réaffirme l'importance de la protection de la liberté académique dans le déroulement de toutes les recherches qu'il soutient. En milieu universitaire, la liberté académique est reconnue et protégée par la Loi (RLRQ, c. L-1.2). Le respect de la liberté académique permet d'assurer la liberté des chercheurs et des chercheuses en matière de définition, d'exécution et de diffusion de leurs travaux de recherche. À cet égard, une subvention de recherche se distingue d'un contrat de recherche : l'avancée des travaux de recherche peut amener de nouvelles pistes de réflexion et une orientation des travaux en cours de financement. Cette liberté d'action n'est pas opposée au dialogue entre les différentes parties prenantes de la recherche.
- **Conduite responsable en recherche et éthique de la recherche :** En acceptant un octroi du FRQ, les personnes qui présentent une demande, les titulaires d'un octroi, leurs équipes de recherche et leurs établissements (et leur personnel de recherche ou les gestionnaires de fonds) s'engagent à adopter une conduite responsable en recherche (RGC, article 5.4). Toute personne ou tout établissement bénéficiant d'un octroi doit souscrire aux pratiques exemplaires en matière d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique (RGC, article 5.5), par exemple une approbation éthique, lorsque requise. Le FRQ s'attend que les recherches financées en partenariat, ou réalisées chez des partenaires, respectent sa politique de conduite responsable en recherche.

### 4. Mobilisation des connaissances et bénéfices pour le Québec

- **Partage des connaissances.** Des mécanismes et dispositifs sont prévus dès les premières étapes du partenariat pour favoriser le partage des connaissances aux utilisateurs potentiels et aux différents publics (dialogue science et société).
- **Diffusion publique des résultats.** La recherche financée par le Fonds, qu'elle soit en partenariat ou non, devrait permettre un retour vers la société. Le Fonds ne soutient pas de recherche dont les résultats doivent demeurer secrets (RGC 5.6). Les recherches financées, en tout ou en partie, par le Fonds ne peuvent faire l'objet d'une entente de confidentialité qui aurait pour effet d'en empêcher la diffusion (sous réserve d'un délai raisonnable pour assurer la protection de droit de propriété intellectuelle, tel un brevet). Quels que soient les arrangements pris en matière de propriété intellectuelle avec d'autres partenaires, l'établissement et son titulaire d'octroi doivent

minimalement être en mesure d'utiliser les connaissances acquises à des fins de recherche et d'enseignement et de la diffuser en libre accès.

- **Sécurité nationale en recherche** : Le FRQ collabore à la mise en œuvre des mesures canadiennes en matière de sécurité nationale pour les partenariats de recherche. Cette démarche vise à veiller à ce que l'écosystème de recherche du Canada est aussi ouvert que possible et aussi sécuritaire qu'il doit l'être. Dans ce contexte, une vigilance accrue est exercée à l'égard des recherches visant à faire progresser des technologies sensibles ainsi qu'à l'égard des membres de l'équipe et des partenaires avec qui elles sont menées. Un processus de déclaration et d'évaluation des risques est mis en place dans certains programmes du FRQ pour lesquels un plan de mitigation des risques en matière de sécurité de la recherche pourrait être requis.
- **Propriété intellectuelle** : Le FRQ s'en remet aux établissements pour gérer la propriété intellectuelle de manière à s'assurer que la société puisse bénéficier d'un retour pour son engagement envers la recherche (RGC 5.6). Le FRQ est soucieux que les chercheuses et chercheurs et leurs établissements gestionnaires possèdent leur juste part des droits de propriété intellectuelle. Il adhère au Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du Réseau de la Santé et des services sociaux<sup>1</sup>.

## 5. Partage des contributions financières et reddition de comptes

- **Contribution financière**. Le FRQ s'attend à ce que ses partenaires contribuent financièrement au programme, ce qui inclut des frais pour sa gestion par le FRQ. Selon les programmes, le FRQ peut contribuer financièrement, pour appuyer, par exemple lors de partenariats internationaux, la communauté de recherche du Québec. Dans le cas du soutien de projets de recherche, chacun des partenaires assume sa contrepartie des frais indirects de la recherche (FIR) aux établissements, correspondant à 27 % du coût direct de la recherche (RGC 8.2).
- **Reddition de comptes**. Pour tout partenariat, les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes sont définis dans l'entente, incluant les indicateurs de résultats pour mesurer les retombées, afin notamment d'améliorer les partenariats futurs. Le bilan des partenariats couvre les retombées et l'impact de la recherche, en s'appuyant sur le cadre de référence du FRQ pour la mesure de l'impact de la recherche (hyperlien), ainsi que l'efficacité des partenariats.

## Étapes pour établir un partenariat avec le FRQ

Les partenaires potentiels souhaitant explorer les possibilités de partenariat avec le FRQ et développer un projet d'entente sont invités à :

- Identifier leurs besoins stratégiques, qu'ils couvrent un secteur de recherche ou plusieurs;
- Définir les budgets disponibles, incluant les frais indirects de la recherche;
- Explorer avec le FRQ le modèle de partenariat à établir : [Devenir partenaire - Fonds de recherche du Québec - FRQ \(gouv.qc.ca\)](#);
- Préciser avec le FRQ les besoins de recherche et les modalités du partenariat.

---

<sup>1</sup> [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/etudes\\_statistiques/innovation/principes.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/etudes_statistiques/innovation/principes.pdf) Page 15; [http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/10191/186007/Plan\\_action\\_gestion\\_PI\\_2002.pdf/](http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/10191/186007/Plan_action_gestion_PI_2002.pdf/) Pages 12 et 13

## Des exemples de retombées de partenariats

Erin Barker, Université Concordia, [Améliorer le soutien au bien-être dans les établissements postsecondaires](#) (Action concertée). Au cégep et à l'université, près d'une personne étudiante sur deux, risque de vivre un épisode dépressif majeur, selon l'Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur. Pourtant, les personnes atteintes utilisent peu les ressources d'aide de leurs établissements. Pourquoi un tel écart entre les besoins et le recours aux services d'aide?

Nicolas Bélanger, Université TÉLUQ, [Séquestration de carbone par la reconstruction des sols, la végétalisation et le boisement d'une ancienne mine d'amiante dans Chaudière-Appalaches](#) (Programme de réduction des gaz à effet de serre). L'objectif général du projet était de créer un large puits de carbone par la reconstruction des sols et le boisement d'une ancienne mine d'amiante à Black Lake, dans la région de Chaudière-Appalaches.

Denise Michelle Brend, Université Laval, [Tenir compte des traumatismes en contexte carcéral pour les professionnels qui y travaillent](#) (Action concertée). L'incorporation systémique des approches sensibles aux traumatismes dans les prisons et les centres de détention, en mettant l'accent spécifiquement sur la santé mentale et le bien-être au travail, démontrerait un engagement actif envers la prévention primaire, secondaire et tertiaire des traumatismes pour toutes les parties prenantes. Ce projet fait partie de [quatorze capsules](#) issus du programme de recherche sur la santé psychologique au travail.

Charles Breton, Université Laval, [Un parc immobilier plus sobre en carbone](#) (bourse Action climatique). Création d'un modèle synthétique pour représenter la rareté des données sur le parc immobilier. Un tel modèle permet, par exemple, d'estimer combien de logements seront construits ou démolis au cours des prochaines années.

Li Zhen Cheng, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, [Nouvelle stratégie de mesures géophysiques souterraines dédiée au développement des mines profondes](#) (Développement durable du secteur minier). Cette étude fournit des données de référence pour les conceptions futures de filtres d'instrumentation. Une nouvelle méthode de débruitage a également été développée par ce projet parce que le signal EM des corps économiques est souvent très faible par rapport aux bruits d'ambiance géologique.

Faiz Ahmad Khan, Université McGill et Yasemin Aktas, University College London. [Des réponses résilientes pour protéger la santé pulmonaire au Nunavik](#) (programme CINUK). Cocréation d'un nouveau programme de santé pulmonaire dirigé par des travailleurs de la santé communautaire, dans lequel les membres de la communauté participent à l'évaluation et au traitement des déterminants biomédicaux et sociaux de la santé pulmonaire, au moyen d'une approche intégrant le modèle culturel de santé des Inuits du Nunavik.

John Kildea, Centre universitaire de santé McGill. [Le portail patient Opal | Oncopole](#) Le portail patient Opal, utilisé par des milliers de personnes atteintes de cancer, vise à faciliter l'accès aux informations médicales. En intégrant les retours et les perspectives des patients et patientes dès les premières phases de conception, Opal a été élaboré comme une réponse directe aux obstacles rencontrés par les personnes soignées dans le système de santé actuel. Les fonctionnalités de l'application, allant de la consultation des résultats d'examen à la gestion des rendez-vous, ont été pensées dans le but d'offrir une expérience utilisateur intuitive et rassurante.

Lee-Hwa Tai, Centre de recherche du CHUS (Sherbrooke). [Un vaccin personnalisé contre le CSTN | Oncopole](#). Les travaux novateurs de l'équipe visent à mettre au point un vaccin personnalisé contre le cancer du sein triple négatif (CSTN), l'une des formes les plus agressives et difficiles à traiter de cette maladie. Le concept d'un vaccin personnalisé repose sur une idée simple mais puissante : utiliser les propres cellules tumorales de la patiente pour stimuler son système immunitaire à reconnaître et à détruire les cellules cancéreuses.

Marie-Hélène Véronneau (UQAM), [Qui sont-ils et comment les aider ? Portrait de la santé mentale des élèves en formation professionnelle et pistes d'action pour leur réussite](#) (Action concertée). La chercheuse, en collaboration avec le Carrefour FP-FGA, propose trois capsules vidéo, destinées au personnel scolaire, qui présentent un modèle d'intervention multiniveaux appuyé par la recherche, des outils concrets et des témoignages inspirants pour mieux soutenir les élèves, peu importe leur niveau de besoin, en matière de santé mentale.

Observatoire national sur les incidences des émissions de contaminants (ONICSE), Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Le tableau de bord [TRACE](#) affiche des données sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols dans diverses régions du Québec.

# frq.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux

Le Fonds de recherche du Québec



[frq.gouv.qc.ca/](https://frq.gouv.qc.ca/)